



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Robert ROYET
04 72 00 44 62

robert.royet@culture.gouv.fr

Références : 2018/9379/RR/CA

à

Préfecture de l'Isère - Direction départementale de la
protection des populations
Service installations classées

22 Avenue Doyen Louis Weil
CS 6

38028 GRENOBLE CEDEX 01

Lyon, le 19/11/2018

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SALAISE-SUR-SANNE (ISERE), Rue Gaston Monmousseau
IA0384681800014
Votre courrier du 13 octobre 2018
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 18 octobre 2018.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie


Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL

